

4 SEA ZONE

SAS au capital de 1 000 euros

Représentée par 1 000 actions de 1 euro

Siège social : C/o SBH DOM - Carrefour les 4 Chemins - Marigot

97133 SAINT-BARTHELEMY

R.C.S Basse-Terre : 830 102 604 – N° de Gestion : 2017 B 348

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à dix heures,

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Adrien BARTHELEMY demeurant Les résidences Saint-Barth – Petit Cul de Sac – 97133 Saint-Barthélemy,

Agissant en qualité de Président de la société :

4 SEA ZONE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège est situé C/o SBH DOM – Carrefour les 4 Chemins – Marigot – 97133 Saint-Barthélemy,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Révocation du Directeur général,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

Le Président, conformément à l'article 23 des statuts de la société, décide de révoquer et de mettre fin par anticipation, au mandat de Monsieur Djamel RABAH, Directeur général de la société, à compter de ce jour.

Le président décide en conséquence de supprimer la mention de sa nomination à l'article 37 des statuts.

DEUXIEME DECISION

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

*

* *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Barthélemy, le 10 mars 2025

Adrien BARTHELEMY
Président

